

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 6 août à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

✂ M Jean-Pierre LEFLOCH
✂ Mme Florence DURAND
✂ M Christophe BEURAERT
✂ Mme Patricia BEC

✂ Jean-Marc SAUX
✂ Bernard CAMBON
✂ Bruno SEGURA

Madame Chantal MANAVIT Ayant donné procuration à Jean-Marc SAUX

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Patricia BEC est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Mapa travaux de grosses réparations et équipements de la salle polyvalente de la condomine

Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : demande de subvention, combelasse, Décision modificative (annulé), convention de partenariat nouveau rythme scolaire

~~~~~

### **DELIB 06082015\_1**

#### **1. Mapa travaux de grosses réparations et équipements de la salle polyvalente de la condomine**

Monsieur le Maire rappelle le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2015 et la délibération du conseil en date du 09 décembre 2014 concernant le projet de Grosses réparations et équipements de la salle polyvalente de la Condomine.

Pour la réalisation de ces travaux appel d'offre a été lancé le 3 juillet 2015 avec réception des offres pour le 31 juillet 2015 à 17 h 30..

Il y a eu 28 retraits de dossiers et douze dossiers ont été déposés :

- 2 pour le lot 1 : Maçonnerie
- 2 pour le lot 2 : Plâtrerie, Peinture
- 3 pour le lot 3 : Equipement de cuisine
- 3 pour le lot 4 : Electricité, Sonorisation, plomberie
- 2 pour le lot 5 : Aménagement extérieur

Suite aux commissions d'appel d'offre du 3 août 2015, cette dernière propose de retenir les entreprises suivantes :

| Pli n° | Type | N° lot | Raison sociale         | Montant ht | Montant TTC | Variante                                       |
|--------|------|--------|------------------------|------------|-------------|------------------------------------------------|
| 6      | P    | 1      | Sarl LINDEZA           | 12 647,00  | 15 176,40   |                                                |
| 10     | P    | 2      | Cougoureux             | 8 748,50   | 10 498,20   | 357,00 HT /428,80 TTC peinture wc petite salle |
| 3      | P    | 3      | ccs-mp                 | 11 295,59  | 13 554,71   |                                                |
| 1      | P    | 4      | Jean-François ENJALRAN | 18 833,81  | 22 600,57   |                                                |
| 5      | P    | 5      | TARROUX Vincent        | 6 880,00   | 8 256,00    |                                                |

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la proposition de la commission d'appel d'offre pour un montant total de 58 761.90 € HT et 70 514.28 € TTC

Proposition acceptée à l'unanimité.

Mandat est également donné à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

#### **DELIB 06082015\_2**

##### **2. Demande de subvention**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'état nous subventionnera à hauteur de 25 % des travaux et propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de demander un montant de 26 406.60 € (correspondant à 30 % pour un montant HT de travaux de 88 022.00 €), sachant que le montant des travaux après appel d'offre est considérable réduit.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité des présents à cette proposition.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire a déposé un dossier de demande de subvention auprès du conseil général et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

##### **3. Combelasse**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente de la propriété de BALMES Florent secteur Combelasse et demande si on se positionne pour acquérir la parcelle N° 1297 pour une superficie de 421 m<sup>2</sup> compte tenu qu'un chemin non cadastré la traverse.

Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à cette acquisition.

#### **DELIB 06082015\_4**

##### **4. convention de partenariat nouveau rythme scolaire**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal, suite au conseil municipal du 30 juin 2015 et afin d'appliquer les nouveaux rythmes nous avons dû contacter des associations où autoentrepreneurs pour mettre en place des activités :

- L'association Tintements : musique du 4 septembre 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016 les vendredis de 15 h 30 à 16 h 30 au tarif de 38 € brut par intervention et 5 € de frais de déplacement par intervention.
- VERMEIREN Dina (autoentrepreneur) : nature du 31 août 2015 au 05 juillet 2016 de 15 h à 16 h 30 au tarif de 38 € chaque prestation et 5 € de frais de déplacement.

Afin de finaliser leurs partenariats monsieur le maire propose d'établir « des conventions de partenariats » avec les 2 prestataires aux conditions indiquées ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.